Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

VILLE DE
Saint-Péray

BUDGET PRIMITIF 2024

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de 2024 est équilibré à hauteur de 10 220 212,00 €, opérations d'ordres incluses.

Budget Primitif - Section de fonctionnement 2024					
Dépenses			**Recettes**		
Opérations réelles			**Opérations réelles**		
011	Charges à caractère général	2 345 843,00 €	002	Excédent antérieur reporté	2 002 424,89
012	Charges de personnel	3 750 000,00 €	013	Atténuation de charges	15 000,00
014	Atténuations de produits	552 000,00 €	70	Produits des services	937 890,00
			73	Impôts et taxes	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	525 215,00 €	731	Fiscalité locale	5 640 000,00
66	Charges financières	396 000,00 €	74	Dotations, subventions	1 300 000,00
67	Charges spécifiques	3 000,11 €	75	Autres produits de gestion courante	90 100,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	35 000,00 €	76	Produits financiers	38 677,00
			77	Produits spécifiques	1 000,11
			78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	130 000,00
	Sous-Total	*7 607 058,11 €*		*Sous-Total*	*10 158 092,00*
Opérations d'ordre			**Opérations d'ordre**		
042	Opération d'ordre de transfert entre section	687 000,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	62 120,00
023	Virement à la section d'investissement	1 926 153,89 €	043	Opération d'ordre intérieur section	-
	Sous-Total	*2 613 153,89 €*		*Sous-Total*	*62 120,00*
TOTAL		10 220 212,00 €	TOTAL		10 220 212,00

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

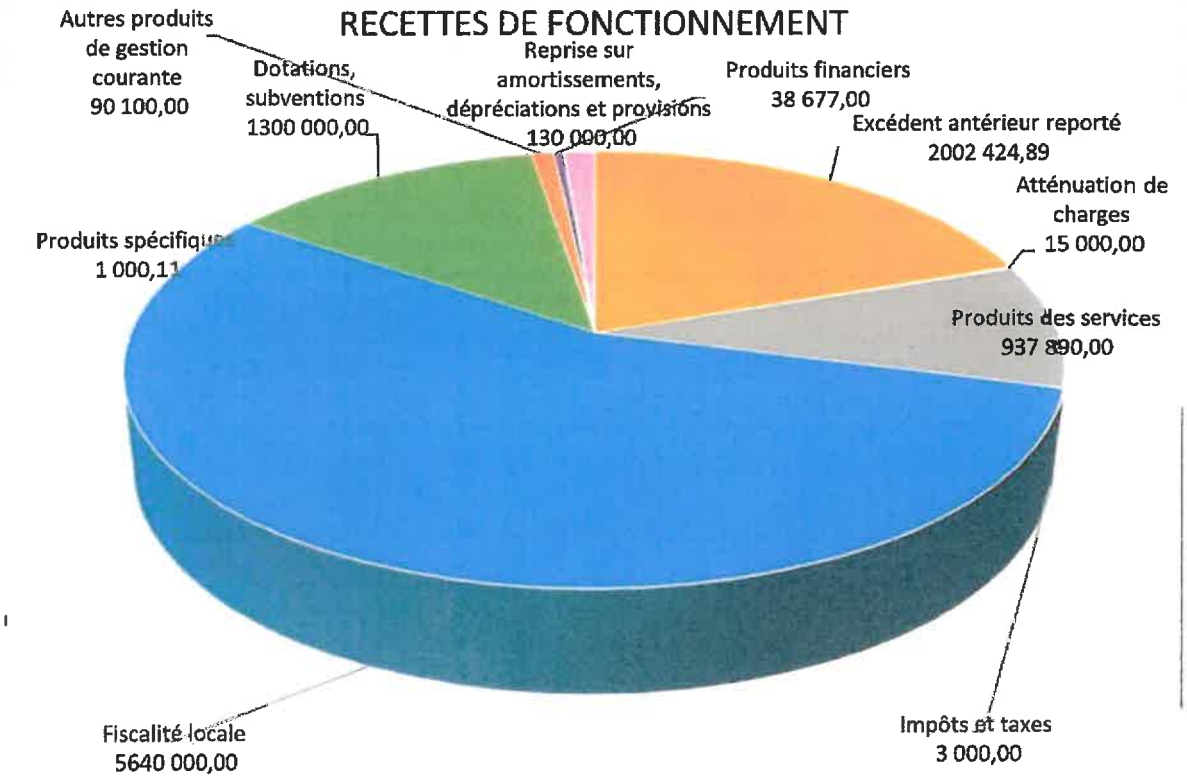

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

73 : Fiscalité locale : 5 640 000 € soit, 55,52 % des recettes réelles.

Bénéficiaires	Montants
Taxes foncières et habitations	5 059 000,00 €
Droits de mutation	350 000,00 €
Taxe sur l'électricité	110 000,00 €
Taxes sur les pylones électriques	104 000,00 €
Droits de place	12 000,00 €
Redevance CNR + Etat + Autre impôts	5 000,00 €
Taxe emplacements publicitaires	3 000,00 €

002 : Excédent antérieur reporté : 2 002 424,89 € soit 19,71 % des recettes réelles.

Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement au compte administratif 2023 qui est reporté.

74 : Dotations, Subventions : 1 300 000 € soit 12,80 % des recettes réelles.

Elles se répartissent comme suit :

Dotation Générale Forfaitaire (DGF)	845 000,00 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	164 000,00 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	150 000,00 €
Subvention CAF	78 650,00 €
Subventions Département	27 500,00 €
Autres attributions et participations	20 000,00 €
FCTVA	8 300,00 €
Dotation pour les titres sécurisés	4 000,00 €
Autres (Charges scolaires, Région...)	2 550,00 €

Concernant la DGF, DSR et DNP, ce sont des prévisions, car nous n'avons pas encore reçu les notifications des montants.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

70 : Produits des services : 937 890 € soit 9,23 % des recettes réelles.

Ce chapitre se compose des lignes suivantes :

Bénéficiaires	Montants
Redevances et droits des services périscolaires (Garderie, cantine, Crèche)	543 000,00 €
Redevances et droits des services à caractère de loisirs	250 000,00 €
Mise à disposition de personnel facturée (Piscine/Médiathèque)	42 000,00 €
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	34 300,00 €
Autres prestations de services (minibus, fête des vins, rires et magie, foulées de noël)	28 290,00 €
Mise à disposition de personnel facturée (CCAS)	17 000,00 €
Redevance d'occupation du domaine public	16 000,00 €
Cimetière	7 000,00 €
Enlèvement d'encombrants	300,00 €

75 : Autres produits de gestion courante : 90 100 € soit 0,89 % des recettes réelles.

Dans ce chapitre sont inscrits les revenus des loyers immobiliers, des locations des minibus, des salles du CEP, commodats et des jardins familiaux.

78 : Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions : 130 000 € soit 1,28 % des recettes réelles.

Ce chapitre correspond aux provisions pour risques des emprunts en francs suisses.

76 : Produits financiers : 38 677 € soit 0,38 % des recettes réelles.

Ce chapitre enregistre le fond de soutien des emprunts toxiques (38 677 €).

013 : Atténuation de charges : 15 000 € soit 0,15 % des recettes réelles.

Les atténuations de charges correspondent au remboursement des charges de maladie et maternité pour les agents municipaux.

73 : Impôts et taxes : 3 000 € soit 0,03 % des recettes réelles.

77 : Produits spécifiques : 1 000,11 € soit 0,01 % des recettes réelles.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

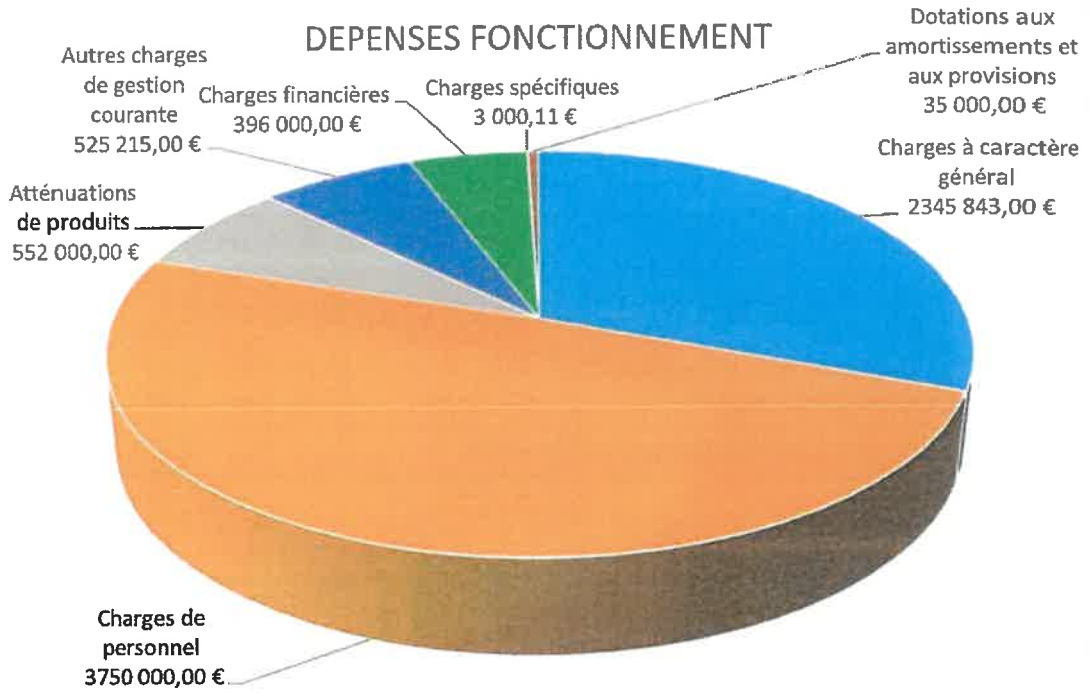

012 - Charges de personnel : 3 750 000 € soit 49,30 % des dépenses réelles.

Certains éléments de contexte, à prendre en compte dans la préparation budgétaire 2024, auront un impact sur la masse salariale :

- Augmentation du point d'indice de rémunération dans la Fonction Publique Territoriale sur une année pleine, points supplémentaires (sur une année pleine et refonte des grilles).
- Prise en compte du « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancement de grades, changements de cadres d'emplois).
- Augmentation de la cotisation CNRACL et CDG 07.
- Prime pouvoir d'achat.
- Médecine du travail.

011 - Charges à caractère général : 2 345 843 € soit 30,84 % des dépenses réelles.

La collectivité est obligée de tenir compte des hausses des dépenses d'énergie et de l'inflation.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

65 - Charges de gestion courante : 525 215 € soit 6,90 % des dépenses réelles.

Intitulés	Montants
Subvention OGEC	155 000,00 €
Indemnité des élus	149 000,00 €
Subventions aux associations sportives	72 000,00 €
Subventions aux associations	40 000,00 €
Subvention de fonctionnement CCAS	33 000,00 €
Balayeuse	31 000,00 €
Fourrière animalière	16 000,00 €
Subventions Entreprise emploi	13 600,00 €
Divers	11 615,00 €
Admission en non-valeur	2 000,00 €
Charges scolaires (autres communes)	2 000,00 €

014 - Atténuation de produits : 552 000 € soit 7,26 % des dépenses réelles.

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation pour 298 000 €, le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 204 000 € et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 50 000 €.

66 - Charges financières : 396 000 € soit 5,21 % des dépenses réelles.

Il s'agit des intérêts de la dette (296 000 €) et des autres charges financières liées aux emprunts, comme la provision pour perte de change (100 000 €).

68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 35 000 € soit 0,46 % des dépenses réelles.

67 - Charges spécifiques : 3 000,11 € soit 0,04 % des dépenses réelles.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 5 084 586 €, écritures d'ordre et restes à réaliser compris.

Budget primitif - Section d'investissement 2024					
Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
001	Déficit reporté	380 159,99 €	001	Excédent antérieur reporté	- €
			100	CEP	32 777,61 €
100	CEP	102 738,28 €	104	Halte-Garderie	41 167,00 €
101	Cimetière	66 862,52 €			- €
104	Halte-Garderie	29 700,00 €	121	Equipements sportifs	260 460,00 €
112	Espace Mialan	2 872,00 €	122	Ecoles	256 800,00 €
121	Equipements sportifs	536 034,57 €	135	Tennis	- €
122	Ecoles	475 265,99 €	10	Dotations, fonds divers	604 143,25 €
131	Aménagement bords du Mialan	7 500,00 €	13	Subventions d'investissement	647 354,89 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	200,00
133	Accessibilité ADAP	- €			
135	Tennis	35 000,00 €			
			024	Produits des cessions	628 529,36 €
16	Emprunts et dettes	1 042 000,00 €			
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00 €			
204	Subventions équipement versées	170 331,26 €			
21	Immobilisations corporelles	2 165 872,59 €			
23	Immobilisations en cours	3 628,80 €			
	Sous-Total	*5 022 466,00 €*		*Sous-Total*	*2 471 432,11 €*
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
040	Transfert entre sections	62 120,00 €	040	Transfert entre sections	687 000,00 €
			021	Virement section fonctionnement	1 926 153,89 €
	Sous-Total	*62 120,00 €*		*Sous-Total*	*2 613 153,89 €*
TOTAL		5 084 586,00 €		TOTAL	5 084 586,00 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

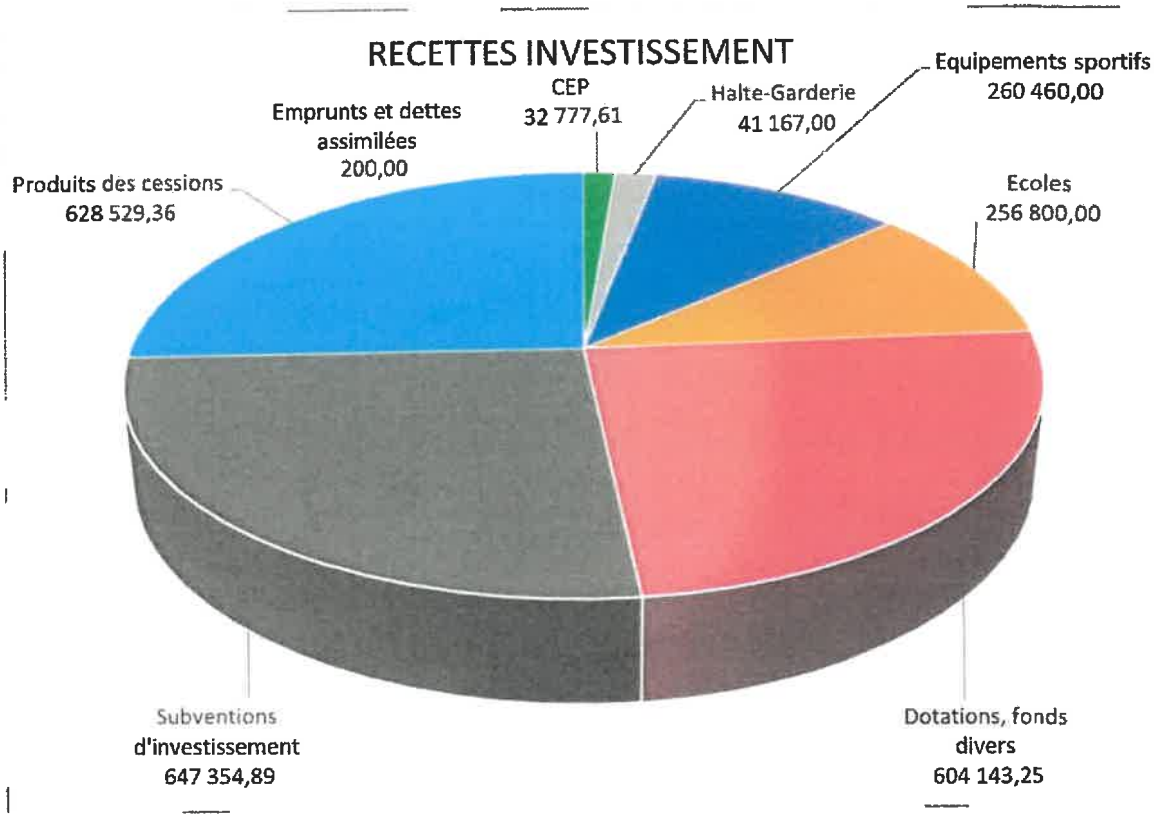

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

13 - Subventions d'investissement : 647 355 € soit 26,19 % des recettes réelles.

Les RAR sont relatifs à l'aménagement du carrefour de la RD 533 et la route du Tram, au solde de la Région pour la chapelle, à une PAE et une PVR.
Les inscriptions nouvelles correspondent à la subvention pour l'aire de jeux de Ployе, au reversement du Syndicat Eyrieux Clair pour les travaux du Jergne, et à la DETR pour les ateliers municipaux.

024 - Produits des cessions : 628 529,36 € soit 25,43 % des recettes réelles.

Sont prévus en restes à réaliser : 376 683,78 € (Ventes à VALRIM du tènement de la trésorerie pour 300 000 € et 76 683,78 € de vente d'un terrain à VALRIM) et en inscriptions nouvelles 251 845 € (Vente de terrains à la CCRC pour la déviation, et solde terrain VALRIM).

10 - Dotations, fonds divers : 604 143,25 € soit 24,45 % des recettes réelles.

Intitulés	Montants
FCTVA	90 000 €
Taxe aménagement	150 000 €

L'affectation du résultat au compte 10682 se monte à 364 143,25 €.

122 – Ecoles : 256 800 € soit 10,39 % des recettes réelles.

Cette somme correspond aux demandes de subventions effectuées auprès de la Région, du Département et de la Préfecture pour le changement des menuiseries extérieures et isolations des façades Nord des deux groupes scolaires.

104 – Halte - Garderie : 41 167 € soit 1,67 % des recettes réelles.

Il s'agit du RAR de la subvention pour la cloison amovible de la salle d'activités et en inscription nouvelle du cloisonnement de la salle de repos des agents.

100 – Cep : 32 777,61 € soit 1,33 % des recettes réelles.

Il s'agit de la subvention concernant les tribunes.

121 – Equipements sportifs : 260 460 € soit 10,54 % des recettes réelles.

Il s'agit du RAR pour le solde de la subvention de la Région pour le Bowl.

Et inscriptions nouvelles pour le terrain synthétique auprès du Département, de la préfecture et de la Région.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

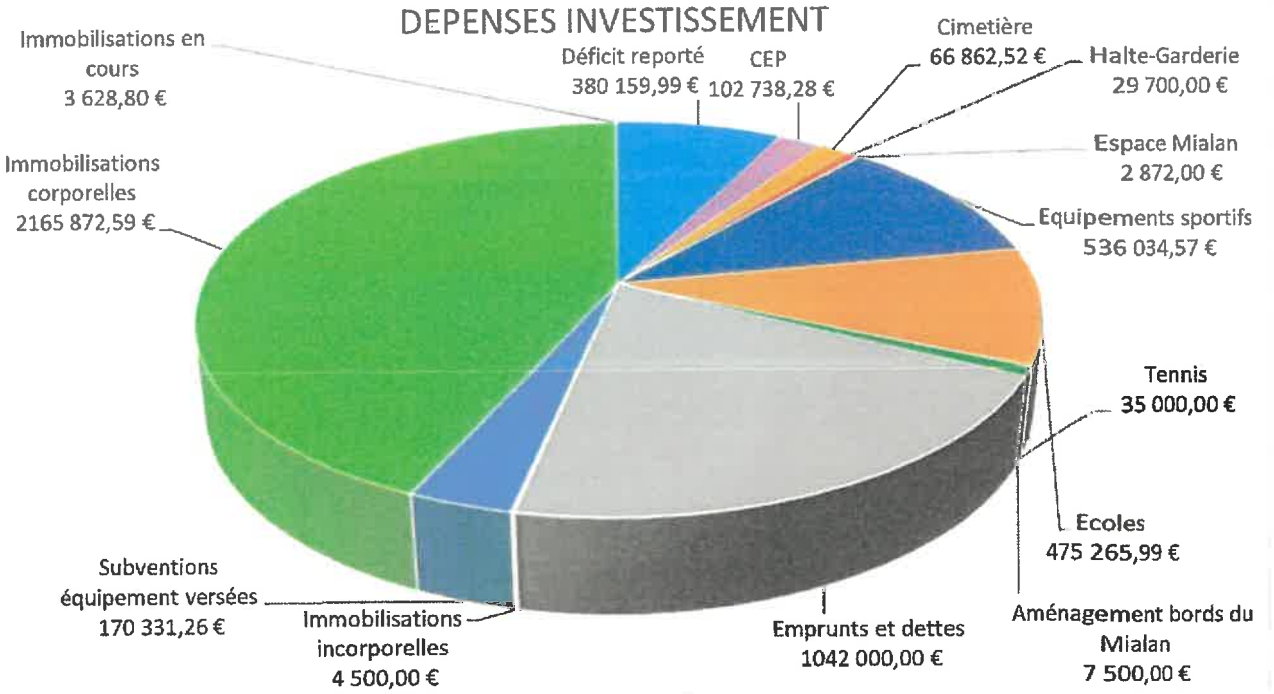

21 : <u>Immobilisations corporelles</u> : 2 165 872,59 € soit 43,12 % des dépenses réelles.

Intitulés	Montants
Autres bâtiments publics	1 022 500 €
Réseaux de voirie	430 880 €
Autres réseaux	200 134 €
Autres immobilisations corporelles	161 000 €
Autres installations, matériel et outillage Technique	123 758 €
Mobilier	60 000 €
Matériel de transport	50 100 €
Réseaux d'électrification	45 500 €
Terrains nus	42 000 €
Matériel de bureau et matériel informatique	30 000 €

Les principales nouvelles dépenses (hors restes à réaliser) sont :

- Les ateliers municipaux : 800 000 €
- Aménagement carrefour route du Tramway/côte du Pin : 103 000 €
- Aménagements cheminement doux : 40 000 €
- Travaux du Jergne : 190 000 €
- Achat matériel de transport : 50 000 €
- Colonnes enterrées Place Pic et rue du Prieuré : 100 000 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Opérations de travaux sur l'exercice budgétaire : 1 255 973,36 € soit 25,01 % des dépenses réelles.

Chapitres	Intitulés	Montants
100	Cep	102 738,28
101	Cimetière	66 862,52
104	Halte-Garderie	29 700,00
112	Espace Mialan	2 872,00
121	Equipements sportifs	536 034,57
122	Ecoles	475 265,99
131	Aménagement bords du Mialan	7 500,00
135	Tennis	35 000,00

001 : Déficit reporté : 380 159,99 € soit 7,57 % des dépenses réelles.

16 : Emprunts et dettes : 1 042 000 € soit 20,75 % des dépenses réelles.

Il s'agit ici des sommes affectées au remboursement du capital des emprunts (990 000 €), et la participation au SDE (52 000 €).

204 : Subventions équipement versées : 170 331,26 € soit 3,39 % des dépenses réelles.

Ce chapitre contient les dépenses nécessaires aux conventionnements sans travaux et aux subventions façades et récupérateurs d'eau, ainsi que les dépenses relatives aux éclairages publics payées au SDE et les aides TPE.

23 : Immobilisations en cours : 3 628,80 € soit 0.07 % des dépenses réelles.

Il s'agit des restes à réaliser de travaux d'aiguillage pour la vidéoprotection.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20240404-14-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

BUDGET ANNEXE : LES PEYROUSES

Le budget annexe Les Peyrouses est équilibré pour 500 000 € pour la section de fonctionnement et d'investissement pour 2024.